

À la fin 2008, la flottille de pêche réunionnaise compte 288 navires, soit 3,9 % du total de la flotte de pêche française. Le nombre de marins inscrits est de plus faible importance avec seulement 538 marins, soit 2,3 % des effectifs nationaux. La flotte de pêche et les effectifs des équipages sont en diminution par rapport à 2007, aussi bien à La Réunion que pour l'ensemble de la France.

La flotte réunionnaise est largement constituée d'embarcations de moins de 10 mètres qui pêchent à proximité des côtes en sorties de moins de 24 heures. Plus de la moitié des marins inscrits au rôle du quartier des affaires maritimes de La Réunion pratiquent cette petite pêche. Les prises de ce type de pêche sont destinées en quasi-totalité à l'approvisionnement du marché local. Le Conseil régional et la Direction départementale des affaires maritimes s'emploient à structurer la filière afin de maîtriser et d'accroître la production et la commercialisation.

Environ 10 % des embarcations pratiquent la pêche palangrière (regroupant la pêche côtière et la pêche au large) au cours de sorties pouvant aller jusqu'à 20 jours. Cette pêche se pratique dans une zone située entre 12 et 20 miles de La Réunion ou dans la Zone économique exclusive (ZEE) de La Réunion ou de Madagascar. Cette technique de pêche à la "longue ligne" consiste à capturer des poissons à partir de lignes pouvant mesurer plusieurs kilomètres et dotées de centaines d'hameçons accrochées à des bouées munies d'émetteurs. Plus du tiers des marins inscrits à La Réunion pratiquent ce type de pêche.

La grande pêche industrielle, dont les campagnes durent plus de 20 jours, s'exerce uniquement dans les zones économiques exclusives des TAAF. Elle emploie, fin 2008, une cinquantaine de marins inscrits à La Réunion. Les captures de la grande pêche industrielle sont essentiellement des légines, pour lesquelles un quota de 6 100 tonnes de prise a été fixé pour la campagne 2008-2009.

L'année 2008 est marquée par la progression des exportations de produits de la

pêche, en quantité comme en valeur. Ces bons résultats permettent d'afficher un excédent commercial, ce qui ne s'était pas produit depuis 2002.

### Définitions :

**Grande pêche** : navires susceptibles de s'absenter plus de 20 jours de leur port d'attache.

**Pêche au large** : navires s'absentant plus de 96 heures et n'appartenant pas à la grande pêche.

**Pêche côtière** : navires s'absentant du port plus de 24 heures et 96 heures maximum.

**Petite pêche** : navires s'absentant du port pour 24 heures ou moins.

**Cultures marines - petite pêche** : les navires correspondant à ce domaine ne sont pas des navires de pêche ; ils sont uniquement utilisés pour se rendre sur les parcs d'aquaculture (élevage de coquillages comestibles ou de poissons).

**Marin** : un marin qui embarque sur plusieurs navires immatriculés dans le même quartier ou dans plusieurs quartiers compte pour 1. Le calcul se fait en cumulant les jours de navigation du marin et en l'attribuant au genre de navigation (type de pêche) dominant ainsi qu'au quartier d'immatriculation du navire.

**Le rôle** est un document administratif qui représente à la fois la carte d'identité du navire et le contrat de travail des marins embarqués. Il a pour fonction de permettre aux autorités compétentes de s'assurer de la conformité du navire, d'en contrôler l'activité et de calculer les retenues sociales versées par l'armateur et les marins.

**Le critère d'activité des marins** est le nombre de jours de services enregistrés (embarquement, congés, accidents, maladie, etc.) pendant une période de 18 mois. Si aucun service n'est enregistré pour le marin durant cette période, le marin est déclaré inactif et sorti des fichiers automatiquement.

### Sources :

- [1] Direction des pêches maritimes (DPMA).
- [2] Direction départementale des affaires maritimes, Douanes, ledom - rapport 2008.

### Pour en savoir plus :

- Rapport annuel 2008 de l'ledom.

## NAVIRES DE PÊCHE AU 31 DÉCEMBRE 2008 [1]

	selon la longueur		par genre de navigation		
	Réunion	France		Réunion	France
moins de 10 m .....	250	5 200	Grande pêche .....	1	28
10 m à moins de 12 m .....	7	988	Pêche au large .....	17	387
12 m à moins de 24 m .....	27	954	Pêche côtière .....	11	601
24 m à moins de 40 m .....	3	197	Petite pêche .....	233	5 987
40 m ou plus .....	1	50	Non communiqué .....	26	386
<b>TOTAL</b>	<b>288</b>	<b>7 389</b>	<b>TOTAL</b>	<b>288</b>	<b>7 389</b>

## MARINS PÊCHEURS AU 31 DÉCEMBRE 2008 [1]

	selon la durée d'embarquement		selon le genre de navigation		
	Réunion	France		Réunion	France
moins de 3 mois .....	102	3 538	Grande pêche .....	51	964
3 à 6 mois .....	61	2 362	Pêche au large .....	133	3 725
6 à 9 mois .....	79	2 797	Pêche côtière .....	61	3 356
plus de 9 mois .....	296	15 144	Petite pêche .....	293	10 543
			Conchyliculture et petite pêche .....	0	5 253
<b>TOTAL</b>	<b>538</b>	<b>23 841</b>	<b>TOTAL</b>	<b>538</b>	<b>23 841</b>

## PRODUITS DE LA PÊCHE : EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS [2]

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Exportations</b> (tonnes) (1) .....	3 942	4 109	3 939	3 628	3 762	4 807
(millions d'euros) ....	32,9	35,8	43,5	36,7	38,1	47,8
<b>Importations</b> (tonnes) (1) .....	8 134	9 728	10 100	9 916	8 761	9 039
(millions d'euros) ...	38,2	41,6	48,0	46,0	45,3	46,3

(1) exportations et importations de poissons, crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques.